

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634 18 avril 2007

## **SOMMAIRE**

Admiral Institutional 1 S. à r.l30419	HBI Rodenbach S.à r.l 30429
Admiral Institutional S.à r.l 30419	Hines International Fund Management
AMSF S.à r.l 30429	Company S.à r.l30422
Best Way Invest S.A30398	Iberis Holding S.A30408
Best Way Invest S.A30399	Immobilière Bartimes-Schilling S.A 30411
Cofineur S.A30409	Inkom Marketing30419
Commercial Investment Cadiz S.àr.l 30399	IXIS International Funds (Lux) I30432
Compagnie d'Investissements Pharmaceu-	J Chateau VII S.à r.l30387
tiques30386	Malay SA30404
Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise	Metalpar S.A. Soparfi30403
et de Révision Comptable30386	MGIG Luxembourg S.à r.l 30421
Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise	NOC Luxembourg S.A 30409
et de Révision Comptable30387	Nove Czech Investment Company S.à r.l.
Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise	
et de Révision Comptable30393	ORPA S.A30432
Cophil S.A30408	Paganini S.à r.l30416
<b>DB</b> Luxembourg <b>A.G.</b> 30403	Panel Diffusion30419
Edward One Sàrl30407	Pempa S.à r.l
eleX alpha S.A30429	Photronics Luxembourg S.à r.l 30431
eleX alpha S.A30405	Photronics Luxembourg S.à r.l 30431
Euscope S.A 30403	Photronics Luxembourg S.à r.l 30431
Everest Communication S.A30432	Ray Investment S.à r.l 30428
Ezine Invest S.A30416	S5 Sàrl
Finogest Finance S.A	Saint Clair International S.A30430
First Class Fashion S.A 30402	S.H.B.L. S.A
GECGE Kosik Investors S.à r.l30424	Strasbourg S.A
GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l 30393	Tasselot S.A
Genpact International30408	TeamSystem Integral Investors30409
Gevapan Invest Holding S.A30409	Tiscali Finance S.A
Global Lux S.A30418	Ventos S.A
Granello S.A30402	7 CHOS 611-411-111-111-111-111-111-111-111-111-
Harmony Finance Holding S.A 30402	



## CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029924/231/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00927. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

## Compagnie d'Investissements Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.282.

## DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Stefano Pessina, ingénieur, demeurant à Monaco, 44, boulevard d'Italie, le «comparant».

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.282, a été constituée pardevant M <sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 24 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 424 du 1 <sup>er</sup> septembre 1995; que ses statuts ont été modifiés:
  - suivant acte reçu le 17 août 1995, publié au Mémorial C numéro 567 du 7 novembre 1995;
  - suivant acte sous seing privé reçu le 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 58 du 21 janvier 2003.
- II.- Que le capital social de la société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 4.878.368,55, représentés par 32.000 actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.
- III.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A.
- IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
  - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de M <sup>e</sup> Jean-Paul Goerens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Pessina, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 39, case 5. — Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Référence de publication: 2007031077/211/42.

(070025772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029927/231/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00926. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

## J Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.961.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited liability company (société à reponsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Florent Trouiller, attomey-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in the United States of America on 15 December 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

## Title I: Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio as well as realising real estate property investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will exist under the corporate name of J CHATEAU VII S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.



## Title II: Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- **Art. 8.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## Title III: Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A manager and one B manager.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A manager and one B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A and one B manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings



or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.
- **Art. 18.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

## Title IV: Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 19.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 20.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

- **Art. 21.** Any partner may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a partner, to represent him at the general meeting and to vote in his name.
- **Art. 22.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## Title V: Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of December of each year and ends on the thirtieth of November of the next year.
- Art. 24. Each year on the thirtieth of November, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 25.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners.

#### Title VI: Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

## Title VII: Applicable law

**Art. 27.** For all matters not governed by these articles of association the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

# Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, CHATEAU HOLD-INGS VII S.à r.l., this party has subscribed for the five hundred (500) shares.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of November 2007.



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

#### Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
- as A manager
- Mr. Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, born on 8 November 1965 in New York, with professional address at 1370, Avenue of the Americas, 2800 New York, 10019-4602 United States of America;
  - as B managers
- Mrs. Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mr. Francesco Biscarini, manager, born on 23 February 1971 in Perugia (Italy), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

ici représentée par M <sup>e</sup> Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Etats-Unis d'Amérique, le 15 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

# Titre I er : Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de J CHATEAU VII S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.



La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

## Titre II: Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Un telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### Titre III: Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un gérant A et un B soient présents ou



représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

## Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 20.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

- **Art. 21.** Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.
- Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année d'après.
- **Art. 24.** Chaque année, au trente novembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

## Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

## Titre VII: Loi applicable

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

## Souscription et libération

La partie comparante, CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. prénommée, telle que représentée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit aux cinq cent (500) parts sociales.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.



#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente novembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

## Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société sera est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
- en tant que gérant A
- M. Jeffrey M. Kaplan, real estate investment professional, né le 8 novembre 1965 à New York, ayant son adresse privée au 1370, Avenue of the Americas, 2800 New York, 10019-4602 Etats-Unis d'Amérique;
  - en tant que gérants B
- Mme Catherine Koch, directeur général, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- M. Francesco Biscarini, administrateur de sociétés, né le 23 février 1971 à Perugia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire à la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 97, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007010502/230/332.

(070001642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

# CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007029929/231/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00918. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

# GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 761.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.815.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

There appeared:

- CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., a Delaware Corporation incorporated under the laws of Delaware, State of the United States of America, having its registered office at 24, rue de Cambacérès, F-75008 Paris (France),



- GOLUB WISNIWOY F INVESTORS L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under Illinois law, with registered office at Chicago, Illinois, State of the United States of America,

here represented by Mr. Patrick van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch,

by virtue of two proxies given in November 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of GECGE WISNIOWY F INVESTORS S.à r.l., registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 97.815 (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n <sup>o</sup> 85 of January 22, 2004 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, aforementioned, of September 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n <sup>o</sup> 291 of February 9, 2006 and pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, aforementioned, of March 31, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n <sup>o</sup> 1509 of August 7, 2006.
- II. The shareholders stated that they have been informed of the agenda of the present extraordinary general meeting and resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting. The meeting is thus validly constituted.
- III. The sole shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the municipality of Schüttrange, Grand Duchy of Luxembourg to the municipality of the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IV. In this respect, the sole shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:
  - « Art. 5. The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

- V. The shareholders resolved to fix the address of the Company at 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- VI. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Matthew Fleming as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Fleming for the execution of his mandate;
- VII. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Romain Thillens as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Thillens for the execution of his mandate;
- VIII. The shareholders resolved to appoint Mr. Michael Wunderbaldinger, born on August 18, 1963 in Horn, Austria, residing at Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienna, Austria, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company;
- IX. The shareholders resolved to appoint M <sup>e</sup> Pierre Feltgen, born on October 27, 1966 in Luxembourg, residing professionally at 45, boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxembourg, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., une société du Delaware constituée et régie par le droit du Delaware, Etat des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 24, rue de camabcérès, F-75008 Paris (France),
- GOLUB WISNIWOY F INVESTORS LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du l'Illinois, avec siège social à Chicago, Illinois, Etats-Unis, Etat des Etats-Unis d'Amérique,



ici représentées par Mr. Patrick van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch,

en vertu de deux procurations données en novembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GECGE Wisniowy F INVESTORS S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.815, (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n <sup>o</sup> 85 du 22 janvier 2004 et dont les statuts étaient modifiés suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n <sup>o</sup> 291 du 9 février 2006 et suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n <sup>o</sup> 1509 du 7 août 2006.

II. Les associées déclarent avoir été informées de l'agenda de la présente assemblée générale extraordinaire et décident de renoncer aux conditions et formalités de convocation pour une telle réunion.

L'assemblée est donc valablement constituée.

- III. Les associées uniques décident de transférer le siège social de la Société de la commune de Schüttrange, Grand-Duché de Luxembourg à la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - IV. A cet égard, les associées uniques décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société:
  - « Art. 5. Le siège social est fixé à Luxembourg (commune de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré dans un autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le Conseil de gérance pourra créer des filiales et des succursales où il l'estime nécessaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

- V. Les associées décident de fixer l'adresse de la Société au 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- VI. Les associées décident d'accepter la démission de M. Matthew Fleming de son poste de gérant de la société, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006 et de donner décharge à M. Fleming pour l'exécution de son mandat.
- VII. Les associées décident d'accepter la démission de M. Romain Thillens de son poste de gérant de la société, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006 et de donner décharge à M. Thillens pour l'exécution de son mandat.

VIII. Les associées décident de nommer M. Michael Wunderbaldinger, né le 18 août 1963 à Horn en Autriche, demeurant à Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienne, Autriche, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant de la Société.

IX. Les associées décident de nommer M e Pierre Feltgen, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 45, Boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxembourg, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 14, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030524/242/116.

(070025241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.



## Finogest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 124.357.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edifico Tila, Officina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINOGEST FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
  - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
  - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
  - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.



Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 22 mai 10.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michael Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnel-lement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 50, case 7. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007030942/231/148.

(070026104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEST WAY INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031002/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03707. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**BEST WAY INVEST S.A.** 

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031003/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03705. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Commercial Investment Cadiz S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 2.348.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 78.105.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

hereby represented by Mrs Véronique Pirotte, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 December 2006,

The appearing party, acting in its capacity as single partner of COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 207 of 19 March 2001, last time amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 28 November 2000, published in the Mémorial C, on 7 August 2001, N ° 605 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-78.105.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

- 1. To reduce the Company's subscribed capital by an amount of five hundred seven thousand three hundred and fifty euros (EUR 507,350.-) so as to reduce it from its current amount of two million eight hundred and fifty-six thousand euros (EUR 2,856,000.-) divided into fifty-seven thousand one hundred and twenty (57,120) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each held by the single partner PRADERA HOLDCO S.A. to two million three hundred and forty-eight thousand six hundred and fifty euros (EUR 2,348,650.-) divided into forty-six thousand nine hundred and seventy-three (46,973) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-).
- 2. To amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction proposed hereinabove.
- 3. To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above proposed resolutions and in particular the capital reduction as well as the repayment of an amount equal to the aggregate nominal value of the cancelled shares to PRADERA HOLDCO S.A., by means of the waiver of the loan of the same amount granted to PRADERA HOLDCO S.A.
- 4. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital reduction in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.



and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The single partner resolves to reduce the Company's subscribed capital by an amount of five hundred seven thousand three hundred and fifty euros (EUR 507,350.-) so as to reduce it from its current amount of two million eight hundred and fifty-six thousand euros (EUR 2,856,000.-) divided into fifty-seven thousand one hundred and twenty (57,120) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each held by the single partner PRADERA HOLDCO S.A. to two million three hundred and forty-eight thousand six hundred and fifty euros (EUR 2,348,650.-) divided into forty-six thousand nine hundred and seventy-three (46,973) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) by cancellation of ten thousand one hundred and forty-seven (10,147) shares.

## Second resolution

The single partner resolves to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is fixed at two million three hundred and forty-eight thousand six hundred and fifty euros (EUR 2,348,650.-) divided into forty-six thousand nine hundred and seventy-three (46,973) shares, with a nominal value of fifty euros (50.-) each.

Each share gives the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

## Third resolution

The single partner resolves to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above proposed resolutions and in particular the capital reduction as well as the repayment of an amount equal to the aggregate nominal value of the cancelled shares to PRADERA HOLDCO S.A., by means of the waiver of the loan of the same amount granted to PRADERA HOLDCO S.A.

The undersigned notary draws the attention of the appearing party to article 69 of the law of 1915 on commercial companies which stipulates that payment (the waiver in the present deed) should be made to the shareholders only 30 days after the publication of the capital decrease, in order to protect the creditors of the company decreasing its capital. Should payment be made before, it would be under the responsibility of the managers of the company decreasing its capital.

## Fourth resolution

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital reduction in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le vingt et un décembre,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée par Madame Véronique Pirotte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2006,

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT CADIZ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»)



N ° 207 du 19 mars 2001, modifié la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, le 7 août 2001, N ° 605 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-78.105.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent sept mille trois cent cinquante euros (507.350,-EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante-six mille euros (2.856.000,-EUR) divisé en cinquante-sept mille cent vingt (57.120) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, à deux millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante euros (2,348,650,-EUR) divisé en quarante-six mille neuf cent soixante-treize (46.973) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR).
  - 2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la réduction de capital proposée ci-dessus.
- 3. Conférer délégation de pouvoir au conseil de gérance de la Société pour l'exécution des résolutions ci-dessus proposées et, en particulier la réduction de capital ainsi que le remboursement à PRADERA HOLDCO S.A. d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des parts sociales annulées, au moyen d'une annulation de prêt d'un montant équivalent consenti à PRADERA HOLDCO S.A.
- 4. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de cinq cent sept mille trois cent cinquante euros (507.350,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante-six mille euros (2.856.000,- EUR) divisé en cinquante-sept mille cent vingt (57.120) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, à deux millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante euros (2.348.650,- EUR) divisé en quarante-six mille neuf cent soixante-treize (46.973) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par annulation de dix mille cent quarante-sept parts (10.147) sociales.

## Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé deux millions trois cent quarante-huit mille six cent cinquante euros (2.348.650,- EUR) divisé en quarante-six mille neuf cent soixante-treize (46.973) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts existantes.»

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en application les résolutions proposées ci-dessus et, en particulier la réduction de capital ainsi que le remboursement à PRADERA HOLDCO S.A. d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des parts sociales annulées, au moyen d'une annulation de prêt d'un montant équivalent consenti à PRADERA HOLDCO S.A.

Le notaire soussigné attire l'attention sur l'article 69 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales qui stipule que le paiement à l'associé (l'annulation du prêt dans le présent acte) ne peut être fait que 30 jours après la publication de l'acte de réduction, le tout pour protéger les créanciers de la société qui voit son capital réduit. Si le paiement est fait au préalable, il sera fait sous la responsabilité des gérants de la société qui voit son capital réduit.

#### Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

## Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.



Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Pirotte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 10, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007031075/220/159.

(070025980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# First Class Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.298.

Le bilan des comptes de dissolution au 22 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour DECIZE INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007031191/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01742. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Harmony Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HARMONY FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031004/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01937. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Granello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 52.809.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007031006/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03542. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## Metalpar S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.182.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007031009/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02237. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031198/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03618. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Tiscali Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031013/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00522. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Euscope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 80.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031014/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03761. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## Malav SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.863.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ABEILLE CAPITAL S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 586658;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme MALAV S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.863, a été constituée par-devant M <sup>e</sup> Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg suivant acte reçu le 3 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 523 du 13 novembre 1992 et en dernière fois sous seing privé en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C numéro 152 du 29 janvier 2002.
- II.- Que le capital social de la société anonyme MALAV S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 50.000,-, représentés par 2.000 actions de EUR 25,- chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MALAV S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
  - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux du siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 1, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031079/211/47.

(070025774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

#### Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 102.680.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du liquidateur du 12 février 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré du 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 à Luxembourg au 13, rue Beaumont L-1219 à Luxembourg, avec effet au 12 février 2007.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007031116/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## eleX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of eleX ALPHA S.A. (the «Company») a «société anonyme», which was incorporated by a notarial deed enacted through notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 21 September 2006, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 November 2006, number 2109,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 119.681, and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The extraordinary general meeting is opened in the chair, by Mrs Angelina Scarcelli, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairwoman appoints as secretary of the meeting Mrs Giovanna Carles, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Danielle Caviglia, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1.- To change the conditions of engagement of the Company towards third parties, so that as forthwith the Company will be bound towards third parties by the individual signature of any director.
  - 2.- To amend article seventeen (17) of the Company's Articles of Incorporation consequently.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all sixty-two (62) shares representing the total capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.



After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the conditions of engagement of the Company, so that the forthwith the Company will be bound third parties, in any case, by the individual signature of any director of the Company.

#### Second resolution

In order to reflect such change of engagement, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article seventeen (17) of the Company's Articles of Incorporation which shall thus forthwith read as follows:

« **Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the individual signature of any director.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de eleX ALPHA S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 21 septembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 novembre 2006, numéro 2109,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 119.681 et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Angelina Scarcelli, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Carles, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle Caviglia, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- De modifier le régime d'engagement de la Société, de sorte qu'à l'avenir la Société soit engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur.
  - 2.- De modifier en conséquence l'article dix-sept (17) des statuts de la Société.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante-deux (62) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer les conditions d'engagement de la Société, de sorte que la Société soit désormais engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur.



#### Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de régime de signature de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article dix-sept (17) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, G. Carles, D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 51, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031099/239/103.

(070025762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Edward One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.348.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Michel Parodi, directeur commercial, né le 24 février 1950 à Marseille (France), demeurant à F-13920 Saint-Mitre les Remparts, 36, boulevard Pablo Neruda,

représenté par Monsieur Nico Nothumb, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2007.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée EDWARD ONE, S.à r.l., avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2081 du 7 novembre 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 119.348.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique Michel Parodi, prénommé.

III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

- IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Michel Parodi, prénommé.
  - VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société.



Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nothumb, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 157S, fol. 81, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

Luxembourg, le 14 février 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007031080/222/47.

(070025778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Genpact International, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 18.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.549.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 16 novembre 2006

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 16 novembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré au 23, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg à compter du 1 er janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007031118/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Iberis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031126/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03785. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Cophil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.274.

## **RECTIFICATIF**

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 26 octobre 2006 n° L060115666.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031125/43/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10776. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## NOC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 26.562.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031127/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03791. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031128/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03794. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Gevapan Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031129/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03798. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

#### TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n o 45671 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030971/211/11.

(070025752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.315.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.



There appeared INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC («ICG»), a public limited company with registered office at 20 Old Broad Street London, EC2N 1DPEngland, represented by M <sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11th July 2006. ICG as sole member of PEMPA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 24th April 2006, under registration number B 116.315 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, requested the notary to record that:

- 1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - 2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Re-composition of the issued share capital of the Company by (i) the cancellation of all five hundred (500) shares in issue for an amount of twelve thousand five hundred euros ( $\in$  12,500.-) and (ii) increase of the issued share capital of the Company to fifteen thousand eight hundred and fifty euros ( $\in$  15,850.-) by the issue of six hundred and thirty-four (634) new shares of a par value of twenty-five euros ( $\in$  25.-) each for a total subscription price of fifteen thousand eight hundred and fifty ( $\in$  15,850.-) euros against a contribution in kind by the sole member, ICG, consisting of a receivable of an amount of fifteen thousand eight hundred and fifty euros ( $\in$  15,850.-) held by ICG and payable by the Company (the «Contribution in Kind»), subscription to and payment of the new shares to be issued within the capital increase of the Company by ICG by the transfer of the Contribution in Kind to the Company; approval of the value of the Contribution in Kind at fifteen thousand eight hundred and fifty euros ( $\in$  15,850.-), and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

## Sole resolution

It is resolved to re-compose the issued share capital of the Company by (i) cancelling all five hundred (500) shares in issue for an amount of twelve thousand five hundred euros ( $\in$  12,500.-) held by ICG and (ii) by increasing the issued share capital of the Company to fifteen thousand eight hundred and fifty euros ( $\in$  15,850.-) by the issue of six hundred and thirty-four (634) new shares of a par value of twenty-five euros ( $\in$  25.-) each for a total subscription price of fifteen thousand eight hundred and fifty ( $\in$  15,850.-) euros against the Contribution in Kind.

ICG, represented as aforementioned, hereby subscribes to the new shares issued within the capital increase of the Company against the Contribution in Kind by ICG.

The sole shareholder acknowledges and approves the conclusions of the evaluation report by the board of managers of the Company and dated 14th July 2006, such report (a copy of which shall remain with the present deed) concludes as follows:

«The Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to € 15,850.-, such value being at least equal to the capital increase of € 15,850.- represented by 634 shares»

Proof of the Contribution in Kind and of the full payment of the shares has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding decrease and increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand eight hundred and fifty euros (€ 15,850.-) represented by six hundred and thirty four (634) shares with a par value of 25.- euros each.»

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading this deed to the appearing person it signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu INTERMEDIATE CAPITAL GROUPE PLC («ICG»), une public limited Company, ayant son siège social à 20 Old Broad Street London, EC2N 1DP England représentée par M <sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juillet 2006. ICG seul associé de PEMPA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée le 24 avril 2006 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations enregistré sous le numéro B 116.315, prie le notaire d'acter que:



- 1. L'associé unique détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
  - 2. Les points sur lesquels une résolution est prise sont les suivants:

Réaménagement du capital émis par la Société par (i) l'annulation de la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) et (ii) augmentation du capital émis par la Société à un montant de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) par l'émission de six cent trente-quatre (634) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) pour un prix total de souscription de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) contre un apport en nature fait par le seul associé, ICG, consistant en une créance d'un montant de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) détenus par ICG et dû par la Société (l'«Apport en Nature»), souscription et paiement, par ICG, des nouvelles parts sociales à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société par le transfert de l'Apport en Nature à la Société; approbation de la valeur de l'Apport en Nature pour un montant de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) et modification consécutive de l'article 5 des statuts sociaux.

Les décisions prises par l'associé unique sont telles que suit:

#### Résolution unique

Il est résolu de réaménager le capital émis par la Société) par (i) l'annulation de la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises pour un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) et (ii) par l'augmentation du capital émis par la Société à un montant de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) par l'émission de six cent trente-quatre (634) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) pour le prix total de souscription de quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) contre l'Apport en Nature.

ICG représentée comme il est dit, souscrit, par le présent acte et contre l'Apport en Nature, les nouvelles parts sociales émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société.

L'associé unique note et approuve les conclusions du rapport d'évaluation rédigé par le conseil de gérance de la Société et daté 14 juillet, ce rapport d'évaluation sera annexé afin d'être enregistré avec le présent acte. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Le Conseil de Gérance est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature est d'un montant de € 15.850,-, cette valeur doit être au moins égale à l'augmentation de capital d'un montant de € 15.850,- divisé en 634 parts sociales.»

Preuve de l'Apport en Nature et du paiement complet des parts sociales a été soumise au notaire instrumentant.

En conséquence de la diminution et de l'augmentation de capital ci-dessus, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille huit cent cinquante euros (€ 15.850,-) divisé en six cent trente-quatre (634) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

## Depenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et mises à sa charge en raison de son augmentation de capital son évaluées à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que, sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, à la personne comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2006, vol. 437, fol. 69, case 7. — Reçu 158,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030536/242/110.

(070025148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,



# Ont comparu:

- 1 Monsieur Marc Bartimes, employé privé, né à Luxembourg le 12 juin 1951, matricule 1951 06 12 119, demeurant à L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins et
- 2 Madame Eliane Schilling, ouvrière, née à Echternach le 13 mars 1954, matricule 1954 03 13 221, épouse de Monsieur Marc Bartimes, demeurant à L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.
- 3 Madame Madeleine Johanns, retraitée, née à Beaufort le 21 juillet 1924, matricule 1924 07 21 220, veuve de Monsieur Léopold Schilling, demeurant à L-6310 Beaufort, 23, Grand-Rue.

Les comparants sub 1- et 2- détenant ensemble les 5.000 actions de la société anonyme IMMOBILIERE BARTIMES-SCHILLING S.A., avec siège à L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.432, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Clervaux, en date du 4 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 658 de l'année 1995 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ceci exposé, les comparants, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour, et après avoir constaté que toutes les actions émises par la société sont valablement représentées, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société IMMOBILIERE BARTIMES-SCHILLING S.A.,

et, après délibération, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

A) Conversion du capital

Le capital social est converti en EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents) par stricte conversion de son montant de LUF 5.000.000,- en vue de se conformer à la monnaie aujourd'hui en vigueur.

B) Augmentation de capital par apport en nature + prime d'émission:

Ensuite, le capital social est augmenté de son montant actuel de EUR 123.946,76 au montant de EUR 1.299.538,14 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-huit Euros et quatorze Cents) par l'apport par Madame Madeleine Schilling, ci-avant qualifiée sub 3. des immeubles dont la désignation est ci-après plus amplement détaillée.

En contre-partie de cet apport, il sera créé 47.422 (quarante-sept mille quatre cent vingt-deux) nouvelles actions.

Ledit apport comporte 4 chalets situés au Bungalow Park «Petite Suisse» à Beaufort, Grand-Rue ainsi que 3 maisons jumelées sises à Beaufort, 1-5, ruelle Flavia, le tout inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Beaufort, section B de Kosselt:

- numéro 219/3243, lieu dit «auf dem Berg», chalets, contenant 33 ares 45 centiares;

Commune de Beaufort, section C de Beaufort:

- numéro 212/3588, lieu dit «ruelle Sœur Flavia», place occupée d'un bâtiment à habitation, contenant 2 ares 92 centiares,
  - numéro 212/3589, même lieudit, place occupée d'un bâtiment à habitation, contenant 1 are 97 centiares,
  - numéro 212/3590, place occupée d'un bâtiment à habitation, contenant 2 ares 28 centiares,
  - numéro 212/3592, même lieu dit, place, voirie, contenant 1 centiare,
  - numéro 212/3593, lieu dit «Beaufort», place, voirie, contenant 41 centiares,
  - numéro 212/3594, lieu dit «Chemin de la Fontaine», place, voirie, contenant 24 centiares.

Pour le bon ordre, il est ici précisé que ces parcelles sont tirées de l'ancien numéro cadastral 212/1907.

## Origine de propriété

Les quatre chalets ci-dessus relatés ont été attribués à Monsieur Léopold Schilling, époux de Madame Madeleine Johannes, ensemble avec un tiers du chemin en permettant l'accès, aux termes d'un acte contenant liquidation de la société BUNGALOWPARK BEAUFORT S.à r.l. et partage, reçu par Maître Joseph Hoffmann, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 24 décembre 1982, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 14 janvier 1983, volume 586, numéro 26.

La nue-propriété du terrain sur lequel les trois maisons jumelées ont été érigées a été apportée à la communauté des époux Léopold Schilling et Madeleine Johanns aux termes de leur contrat de mariage ante nuptial avec donation par les époux Franz Schilling et Elise Kinnen, parents du sieur Léopold Schilling, reçu par le notaire Joseph Dumont, alors de résidence à Echternach, en date du 31 août 1950, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch en date du 28 septembre 1950, volume 570, numéro 71.

L'usufruit desdits époux s'est éteint en suite de leur décès survenu:

- Monsieur Franz Schilling:
- Madame Elise Kinnen:

La communauté des époux Léopold Schilling et Madeleine Johanns a été attribuée à Madame, lors du décès de son époux survenu à Beaufort en date du 10 juillet 2000, en vertu des stipulations de leur contrat de mariage post nuptial, instituant le régime de la communauté universelle, reçu par Maître Joseph Hoffmann, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 11 juin 1974, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 25 septembre 1974, volume 394, numéro 123.



Ces biens immobiliers ont été évalués par le bureau d'expertise Wies de Bertrange, aux termes d'un rapport d'évaluation en date du 10 octobre 2006, à la valeur globale de EUR 2.097.900,- (deux millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents Euros).

Aussi a-t-il été décidé de procéder à la création d'une prime d'émission d'un montant de EUR 922.308,62 (neuf cent vingt-deux mille trois cent huit Euros et soixante-deux Cents).

Cet apport a été décrit et analysé dans un rapport de la société de révision RMS AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l. avec siège à Luxembourg, 3-5, place Churchill, en date du 21 décembre 2006, et qui conclut, sous la plume de son gérant, Monsieur Paul Laplume, réviseur d'entreprises, comme suit:

#### «Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur des biens immobiliers (soit EUR 2.097.900,-) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur arrondie des actions de IMMOBILIRE BARTIMES-SCHILLING S.A. émises en contrepartie, soit 47.422 actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 chacune et d'une prime d'émission de EUR 19,45 chacune

Luxembourg, le 21 décembre 2006».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

#### C) Attributions

Après que les actionnaires eurent renoncé à leur droit de préemption, il a été décidé d'attribuer la contre-valeur de cet apport en actions nouvelles à Madame Madeleine Johanns, ci-avant plus amplement qualifiée, propriétaire des immeubles présentement apportés.

En vertu des décisions ci-dessus, les actions sont désormais réparties comme suit:

	Actions
Monsieur Marc Bartimes, précité	2.500
Madame Eliane Schilling, précitée	2.500
Mme. Madeleine Johanns, précitée	47.422

#### D) Disponibilité des biens:

Les comparants déclarent que les biens apportés sont dès-à-présent à la disposition de la société, sans préjudice des formalités à accomplir pour la publicité foncière.

#### E) Modification des statuts:

Afin de mettre les statuts de la société en concordance avec les résolutions prises, les actionnaires décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

- « **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.299.538,14 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-huit Euros et quatorze Cents) divisé en 52.422 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-deux) actions de EUR 24,79 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf Cents) chacune.»
  - F) Conseil d'administration:

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Marc Bartimes, employé privé, né à Luxembourg le 12 juin 1951, demeurant à L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins,
  - Madame Eliane Schilling, ouvrière, née à Echternach le 13 mars 1954, demeurant à L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins,
- Monsieur Steve Bartimes, employé privé, né à Luxembourg le 30 mars 1978, demeurant à L-6314 Beaufort, 24, rue du Bois

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Monsieur Marc Bartimes, préqualifié, est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances, avec faculté de procuration.

## G) Commissaire aux comptes:

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2011:

- Monsieur Claude Bartimes, employé privé, né à Luxembourg 5 février 1976, demeurant à L-6310 Beaufort, 21, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et explications données, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé l'acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. Bartimes, E. Schilling, M. Johanns, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 janvier 2007, vol. 436, fol. 61, case 3, CAP/2007/12. — Reçu 20.979 euros.



Le Receveur (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Capellen, le 29 janvier 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007030181/225/125.

(070024532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

## Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.664.

In the year two thousand six, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of TASSELOT S.A., a société anonyme, having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 78,664, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange, on October 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no. 344 of May 11, 2001.

The articles of incorporation have been amended by deed enacted on 22 November, 2001, published in Memorial C no. 467 of 23 March, 2002.

The meeting was opened by Mr. Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ariette Siebenaler, employee in Mersch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 1,488.- (one thousand four hundred eighty-eight euro), in order to increase it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) up to EUR 32,488.- (thirty-two thousand four hundred eighty-eight euro) through the issue of 48 (forty-eight) new shares having a nominal value of EUR 31.-(thirty-one euro) each;
  - 2. Subscription and payment;
  - 3. Waiver to the preferential subscription right of the current shareholders;
  - 4. Modification of the articles of incorporation of the Company taking into account the aforementioned resolutions;
  - 5. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

#### First resolution

The meeting decides to increase the Company's subscribed share capital with an amount of EUR 1,488.- (one thousand four hundred eighty-eight euro), in order to increase it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) up to EUR 32,488.- (thirty-two thousand four hundred eighty-eight euro) through the issue of 48 (forty-eight) new shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euro) each, on payment of a share premium amounting to EUR 198,512.- (one hundred ninety-eight thousand five hundred and twelve euros).

# Second resolution

The meeting states the waiver by the current shareholders of their preferential subscription right and decides to accept the subscription of all the 48 (forty-eight) new shares having a nominal value of EUR 31.- (thirty-one euro) each, by Mr. Peter Woicke, a new shareholder, on payment of the share premium.

## Subscription - Payment

Mr. Peter Woicke hereby represented by Mr. Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, intervenes and confirms the subscription of the 48 (forty eight) new shares and their full payment by a contribution in cash, so that the amount of EUR 1,488.- (one thousand four hundred eighty-eight euro) for the capital and EUR 198,512.- (one hundred ninety-eight thousand five hundred and twelve euros) for the share premium is from now at disposal of the Company, in accordance with a bank certificate produced to the notary.



#### Third resolution

The meeting decides to modify the articles of incorporation of the Company taking into account the aforementioned resolutions, article 3.1. Corporate capital, first paragraph, being to be read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-two thousand four hundred eighty-eight euros (EUR 32,488.-) divided into one thousand and forty-eight (1,048) Shares having a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each, collectively referred to as the «Shares». »

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TASSELOT S.A., avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B n ° 78.664, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 344 du 11 mai 2001.

Les statuts ont été modifiés par acte du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C n ° 467 du 23 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.488,- (mille quatre cent quatre-vingt-huit euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 32.488,- (trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) par l'émission de 48 (quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune;
  - 2. Souscription et paiement;
  - 3. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription;
  - 4. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises;
  - 5. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.488,- (mille quatre cent quatre-vingt-huit euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 32.488,- (trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) par l'émission de 48 (quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale



de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 198.512,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze euros).

#### Deuxième résolution

L'assemblée constate la renonciation par les actionnaires actuels à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et accepte la souscription des 48 (quarante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, par un nouvel actionnaire, Monsieur Peter Woicke, moyennant paiement de la prime d'émission.

## Souscription - Paiement

Monsieur Peter Woicke, ici représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de toutes les 48 (quarante-huit) actions nouvelles et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 1.488,- (mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) pour le capital et EUR 198.512,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze euros) pour la prime d'émission est à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises, et de donner la teneur suivante à l'article 3, premier paragraphe des statuts:

**Art. 3.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.488,- (trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) divisé en 1.048 (mille quarante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, ci-après les «Actions».

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2006, vol. 438, fol. 79, case 11. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030508/242/137.

(070025112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Paganini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 110.605.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030993/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03623. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.362.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EZINE INVEST S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.362, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 625 du 17 juin 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 11 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à lunglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de 300.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 120.000,- EUR à 420.000,- EUR, par la création et l'émission de 150.000 actions nouvelles de 2,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
  - 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
  - 3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
  - 4.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles de deux euros (2,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

Les cent cinquante mille (150.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit suisse FINACQUIS S.A., avec siège social à CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Suisse), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trois cent mille euros (300.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme EZINE INVEST S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

## Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, daté du 1 <sup>er</sup> décembre 2006, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

## «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de la créance sur la société EZINE S.A. d'une valeur nominale de EUR 300.000,- considérée dans les présentes.

Le mode d'évaluation retenu est justifié dans les circonstances données. Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de:

EUR 300.000,- (Trois cent mille Euros)



de la société:

**EZINE INVEST S.A.** 

à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent vingt mille euros (420.000,- EUR), divisé en deux cent dix mille (210.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 540, fol. 45, case 1. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

I. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

out expension como; delivide dax inside a prometro ad i nomo an, receden des coeffects de rissociations.

Junglinster, le 9 février 2007. Référence de publication: 2007030516/231/86.

(070025046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

## Global Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.136.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 6 décembre 2006

1 ère Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat, de Monsieur Nour-Eddin Nijar de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

2 ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de l'Administrateur sortant:

- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Son mandat est valable avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour GLOBAL LUX S.A.

HRT REVISION S. à R.L.

R. Thillens

Référence de publication: 2007031340/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



## Inkom Marketing, Société à responsabilité limitée,

(anc. Panel Diffusion).

Siège social: L-4740 Pétange, 12, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.656.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

Monsieur Patrik De Pelsemaeker, commerçant, né à Gand, (Belgique), le 6 septembre 1960, demeurant à B-9000 Gand, 5, Zoutstraat, (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PANEL DIFFUSION, ayant eu son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, lequel a été dénoncé en date du 12 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.656, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de SZA SCHLACHT- AUSBEIN- UND ZERLEGE S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C numéro 357 du 20 mai 1999,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul Decker en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 605 du 24 août 2000.

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 737 du 11 avril 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en PANEL DIFFUSION.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social au 12, rue Prince Jean à L-4740 Pétange, et de modifier en conséquence le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« Art. 4. (1 er alinéa). Le siège social est établi à Pétange.»

## Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en INKOM MARKETING et de modifier en conséquence l'article 1 <sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de INKOM MARKETING».

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. De Pelsemaeker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 540, fol. 48, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007030519/231/45.

(070025045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Admiral Institutional 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Admiral Institutional S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.047.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.



There appeared:

GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4165782, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS INFRASTRUCTURE ADVISORS 2006, L.L.C., hereafter named «the sole shareholder», duly represented by M <sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

That the company, ADMIRAL INSTITUTIONAL 1 S.à r.l. (formerly DRILL 2 S.à r.l. and formerly ADMIRAL INSTITUTIONAL S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, established and with registered office in 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.047, hereafter named the «Company», has been incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on July 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1795 of September 26, 2006.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on the 24th of August 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

That the share capital of the Company is fixed at 15,000.- € (fifteen thousand euros) divided into 600 (six hundred) shares having a par value of 25.- € (twenty-five euros) each.

That the sole shareholder, has successively acquired the totality of shares of the Company.

That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

That the sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and, acting in this capacity, requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned;

Furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities;

That as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers;

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

## Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand euros (1,000.- €).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said party signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

### A comparu:

GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4165782 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS INFRASTRUCTURE ADVISORS 2006, L.L.C., ci-après nommée «l'associé unique», ici représentée par M <sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée, ADMIRAL INSTITUTIONAL 1 S.à r.l. (anc. DRILL 2 S.à r.l. et anc. ADMIRAL INSTITUTIONAL 1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg,



immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 118.047, ci-après nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1795 du 26 septembre 2006.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 août 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Que le capital social de la Société est fixé à 15.000,- € (quinze mille euros) divisé en 600 (six cents) parts sociales de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat:

Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

Qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros (1.000,- €).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 56, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007030529/202/104.

(070025173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# MGIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.142.

En date du 26 janvier 2007, MGIG INTERNATIONAL LIMITED a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à la société EUROPEAN INVESTMENT HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED.

Dès lors, EUROPEAN INVESTMENT HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED est l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 février 2007.

Référence de publication: 2007031254/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of January.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America), whose registered office is at 2800, Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, 77056-6118 Texas (United States of America),

here represented by Mrs. Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Houston on December 11, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1466 of December 28, 2005, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 112,220.
  - that the sole shareholder has taken the following resolution:

# Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 25 of the articles of incorporation to read as follows:

**Art. 25. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

### A comparu:

HINES REAL ESTATE HOLDINGS LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, constitué sous les lois du Texas (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2800, Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, 77056-6118 Texas (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, le 11 décembre 2006.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1466 du 28 décembre 2005, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 112.220.
  - Qu'elle a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

En conformité avec les conditions fixées par la loi, le conseil d'administration peut payer une avance de paiement sur les dividendes. Le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de chacune de ces avances de paiement.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par leurs noms, prénom usuels, états civil et domiciles, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 64, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007030531/20/84.

(070025282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Strasbourg S.A., Société Anonyme.

### Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue le 8 février 2007 à 14.00 heures au siège social de la société STRASBOURG SA à Windhof

Les actionnaires décident de reconduire respectivement de nommer avec effet immédiat pour une nouvelle période de 6 ans les mandats de:

- Madame Martine Ehlinger (en qualité d' administrateur)
- Monsieur Marcel Ehlinger (en qualité d'administrateur)
- Mademoiselle Léa Beissel (en qualité d'administrateur)
- Robert Schintgen (en qualité d'administrateur)
- Robert Schintgen (en qualité d'administrateur-délégué)
- Frank Nimax (en qualité de Commissaire aux comptes)

Les mandats arriveront à échéance le 8 février 2013.

Fait à Windhof, le 19 février 2007.



Certifié sincère et conforme Pour STRASBOURG SA R. Schintgen Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007031253/6685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04012. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 6.141.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 99.877.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., a joint stock company governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- GOLUB KOSIK INVESTORS LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of Delaware, State of the United States of America, with registered office at Chicago, Illinois, United States,

here represented by Mr. Patrick van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch.

by virtue of two proxies given in November 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of GECGE KOSIK INVESTORS S.à r.l., registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number B 99.877 (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of February 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 516 of May 17, 2004 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, aforementioned, of September 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 243 of February 2, 2006 and pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, aforementioned, of March 31, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1541 of August 11, 2006.
- II. The shareholders stated that they have been informed of the agenda of the present extraordinary general meeting and resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting. The meeting is thus validly constituted.
- III. The sole shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the municipality of Schüttrange, Grand Duchy of Luxembourg to the municipality of the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IV. In this respect, the sole shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:
  - « Art. 5. The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

- V. The shareholders resolved to fix the address of the Company at 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- VI. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Matthew Fleming as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Fleming for the execution of his mandate.
- VII. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Romain Thillens as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Thillens for the execution of his mandate.
- VIII. The shareholders resolved to appoint Mr. Michael Wunderbaldinger, born on August 18, 1963 in Horn, Austria, residing at Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienna, Austria, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company.



IX. The shareholders resolved to appoint M <sup>e</sup> Pierre Feltgen, born on October 27, 1966 in Luxembourg, residing professionally at 45, boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxembourg, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- GOLUB KOSIK INVESTORS LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du Delaware, Etat des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à Chicago, Illinois, Etats-Unis,

ici représentées par Mr. Patrick van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch,

en vertu de deux procurations données en novembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GECGE KOSIK INVESTORS S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.877, (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n ° 516 du 17 mai 2004 et dont les statuts étaient modifiés suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n ° 243 du 2 février 2006 et suivant acte reçu par M <sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Recueil C n ° 1541 du 11 août 2006.
- II. Les associées déclarent avoir été informées de l'agenda de la présente assemblée générale extraordinaire et décident de renoncer aux conditions et formalités de convocation pour une telle réunion.

L'assemblée est donc valablement constituée.

- III. Les associées uniques décident de transférer le siège social de la Société de la commune de Schüttrange, Grand-Duché de Luxembourg à la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - IV. A cet égard, les associées uniques décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société:
  - « Art. 5. Le siège social est fixé à Luxembourg (commune de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré dans un autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le Conseil de gérance pourra créer des filiales et des succursales où il l'estime nécessaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

- V. Les associées décident de fixer l'adresse de la Société au 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- VI. Les associées décident d'accepter la démission de M. Matthew Fleming de son poste de gérant de la société, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006 et de donner décharge à M. Fleming pour l'exécution de son mandat.
- VII. Les associées décident d'accepter la démission de M. Romain Thillens de son poste de gérant de la société, avec prise d'effet à partir du 30 Septembre 2006 et de donner décharge à M. Thillens pour l'exécution de son mandat.
- VIII. Les associées décident de nommer M. Michael Wunderbaldinger, né le 18 août 1963 à Horn en Autriche, demeurant à Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienne, Autriche, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant de la Société.
- IX. Les associées décident de nommer M <sup>e</sup> Pierre Feltgen, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 45, boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxembourg, avec prise d'effet à partir du 30 septembre 2006, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant de la Société.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 14, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H Hellinckx

Référence de publication: 2007030542/242/116.

(070025305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

### Nove Czech Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 4.156.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.808.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., a Delaware Corporation incorporated under the laws of Delaware, State of the United States of America, having its registered office at 24, rue de Cambacérès, F-75008 Paris (France),
- GOLUB NOVE BUTOVICE L.L.C, a limited liability company incorporated and existing under Illinois law, with registered office at Chicago, Illinois, State of the United States of America,

here represented by Mr. Patrick van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525

by virtue of two proxies given in November 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of NOVE CZECH INVESTMENT COMPANY S.à r.l., registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 82.808 (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of June 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1246 of December 28, 2001 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the M e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of September 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C n° 229 of February 1, 2006 and pursuant to a deed of M e Joseph Elvinger, aforementioned, of March 31, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1554 of August 16, 2006.
- II. The shareholders stated that they have been informed of the agenda of the present extraordinary general meeting and resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting. The meeting is thus validly constituted.
- III. The sole shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the municipality of Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to the municipality of the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IV. In this respect, the sole shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:
  - « Art. 5. The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

V. The shareholders resolved to fix the address of the Company at 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.



- VI. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Matthew Fleming as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Fleming for the execution of his mandate.
- VII. The shareholders resolved to accept the resignation of Mr. Romain Thillens as manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Thillens for the execution of his mandate.
- VIII. The shareholders resolved to appoint Mr. Michael Wunderbaldinger, born on August 18, 1963 in Horn, Austria, residing at Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienna, Austria, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company,
- IX. The shareholders resolved to appoint M <sup>e</sup> Pierre Feltgen, born on October 27, 1966 in Luxembourg, residing professionally at 45, boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxembourg, with effect as of September 30, 2006 for unlimited duration as new manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

# Es folgt die deutsche Übersetzung des vorausgehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am achtundzwanzigsten November,

Vor dem Notar Henri Hellmckx, mit Amtssitz in Mersch,

Sind erschienen:

- CENTRAL EUROPE CAPITAL INC., eine Delaware Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Delaware, Staat der Vereinigten Staaten von Amerika, mit Gesellschaftssitz in 24, rue de Cambacérès, F-75008 Paris (France),
- GOLUB NOVE BUTOVICE L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend unter dem Recht von Illinois, mit Gesellschaftssitz in Chicago, Illinois, Staat der Vereinigten Staaten von Amerika,

hier vertreten durch Herrn Patrick van Hees, Angestellter, mit Berufsanschrift in 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch,

aufgrund von zwei Vollmachten, erteilt im November 2006.

Die genannten Vollmachten, werden ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Personen und den unterzeichneten Notar unterzeichnet und bleiben der vorliegenden Urkunde beigefügt um mit dieser bei den Behörden einregistriert zu werden.

Die erschienenen Parteien haben durch ihren Bevollmächtigten den unterzeichneten Notar gebeten die folgenden Punkte festzuhalten:

- I. Die erschienenen Parteien sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die in Luxemburg unter dem Namen NOVE CZECH INVESTMENT COMPANY S.à r.l. gegründet wurde, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 82.808 (nachfolgend «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Samen, Großherzogtum Luxemburg, am 13. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 1246 vom 28. Dezember 2001 und deren Satzung geändert wurde aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 15. September 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 229 vom 1. Februar 2006 und aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, vorbezeichnet, vom 31. März 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 1554 vom 16. August 2006.
- II. Die Gesellschafter haben erklärt, dass sie über die Tagesordnung der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung informiert worden sind und beschlossen, auf die Einberufungsformalitäten für eine solche Versammlung zu verzichten. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengetreten.
- III. Die alleinigen Gesellschafter haben beschlossen, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von der Gemeinde Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, in die Gemeinde Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.
- IV. Vor diesem Hintergrund haben die alleinigen Gesellschafter beschlossen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft zu ändern und ihm fortan den folgenden Wortlaut zu geben:
  - « Art. 5. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg-Stadt durch Entscheidung der Geschäftsführung verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Tochtergesellschaften und Filialen gründen, wo immer sie dies für zweckdienlich hält, sei es im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland.



- V. Die Gesellschafter haben beschlossen, die Adresse der Gesellschaft festzulegen auf 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg.
- VI. Die Gesellschafter haben beschlossen, den Rücktritt von Herrn Matthew Fleming als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 30. September 2006 zu akzeptieren und Herrn Fleming für die Ausübung seines Mandates Entlastung zu erteilen.
- VII. Die Gesellschafter haben beschlossen, den Rücktritt von Herrn Romain Thillens als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 30. September 2006 zu akzeptieren und Herrn Thillens für die Ausübung seines Mandates Entlastung zu erteilen.
- VIII. Die Gesellschafter haben beschlossen, Herrn Michael Wunderbaidinger, geboren am 18. August 1963 in Horn, Österreich, wohnhaft in Pschorngasse 64/12, A-1160 Wien, Österreich, mit Wirkung ab dem 30. September 2006 für unbestimmte Dauer als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.
- IX. Die Gesellschafter haben beschlossen, Herrn M <sup>e</sup> Pierre Feltgen, geboren am 27. Oktober 1966 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 45, boulevard de la Pétrusse, L-1145 Luxemburg, mit Wirkung ab dem 30. September 2006 für unbestimmte Dauer als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tageordnung stehen, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst ist.

Auf Verlagen der erschienenen Parteien und im Falle der Abweichung der Englischen und Deutschen Fassung, soll die Englische Fassung Vorrang haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am oben angegebenen Datum.

Nachdem die Urkunde der anwesenden Person, die dem Notar nach Namen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 14, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 27. Dezember 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030543/242/125.

(070025306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

# Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.599.194.600,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de RAY INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.766 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par devant le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, n° 200 du 5 mars 2005, p. 9583 et rectifié par un acte rectificatif du même notaire en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 1004 du 7 octobre 2005, p. 48188 et modifié pour la dernière fois suivant acte par devant le notaire instrumentant du 26 juin 2006, publié au Mémorial C, n° 1708 du 13 septembre 2006, p. 81.958.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hunv Phillips, investment manager, résidant à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Madame Audrey Aucciante, avocat résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Mehlen, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

- l.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.983.892 (trente et un millions neuf cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-douze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assem-



blée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 22, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 2. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés de la Société:

#### Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la Société au 22, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munshach.

#### Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise dans la première résolution, lequel sera rédigé comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Phillips, A. Aucciante, M. Mehlen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2006, vol. 438, fol. 63, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030545/242/50.

(070025310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

### HBI Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n <sup>o</sup> 45676 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030973/211/11.

(070025757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# AMSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2007.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007030975/222/12.

(070025760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### eleX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007030977/239/12.

(070025764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007030978/7241/11.

(070025790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

### Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 63.379.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2007 que la démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat.

La société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007031248/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

# S.H.B.L. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 69.337.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire actionnaires tenue en date du 28 novembre 2006

6 ème Résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui aura lieu en 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 2012.

Conseil d'Administration:

Monsieur Christophe Blondeau,

Madame Liliane Peiffer.

Monsieur Nour-Eddin Nijar,

demeurant tous professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg

Commissaire:

Madame Annette Michels demeurant professionnellement au 12, rue Sainte Zithe Luxembourg



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour S.H.B.L.

C. Blondeau / L. Peiffer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031341/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Photronics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.891.

L'affectation des résultats réalisés par la société au 31 octobre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030996/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Photronics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.891.

L'affectation des résultats de la société au 31 octobre 2004 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030997/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### Photronics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.891.

L'affectation des résultats réalisés par la société au 31 octobre 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030998/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



# ORPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 87.858.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031199/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03645. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### IXIS International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

### **EXTRAIT**

Hervé Guinamant, ayant sa résidence professionnelle à 21, Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, France, a été élu administrateur de IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I par le Conseil d'Administration avec effet au 25 août 2006.

Luxembourg, le 9 février 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007031404/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

## Everest Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 51.747.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2007

Les associés décident:

- d'accepter la démission de Monsieur Hervé Cordel, né le 5 février 1969 à Thionville (F), demeurant à, rue de la Peupleraie, 20, F-57100 Thionville (F), de son poste d'administrateur;
- de nommer Madame Nelly Lenertz, pensionnée, née le 7 mars 1940 à Beaufort (L), demeurant à, Chemin Fournel Badine, 70, F-06160 Antibes Juan les Pins (F) au poste d'administrateur. Le mandat d'administrateur de Madame Nelly Lenertz prendra fin le 6 mai 2007;
- d'accepter la démission de Monsieur René Cordel, né le 19 octobre 1939 à Thionville (F), demeurant à, Route de Verdun, 60, F-57180 Terville (F), de son poste de Commissaire aux Comptes;
- de nommer Monsieur Michael Weiller, employé privé, né le 23 mars 1974 à Messancy (B), demeurant à, rue de Diekirch, 20, B-6700 Arlon (B) au poste de Commissaire aux Comptes. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Michael Weiller prendra fin le 6 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour EVEREST COMMUNICATION SA

M. Peeraer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007031250/1058/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck